

CRPE 2019

Epreuve orale n°1 – Mise en situation professionnelle

Consignes concernant la présentation du dossier

Le dossier devra être constitué de 10 pages au plus (annexes incluses et page de garde non comprise) et devra être dactylographié :

- police Arial 11
- interligne simple
- sur papier de format 21*29,7
- marges droite et gauche 2,5 cm
- bord en-tête et pied de page 1.25 cm

La page de garde préremplie fournie sur votre espace Cyclades est à utiliser obligatoirement pour le dossier. La première page devra être protégée par une feuille PVC transparente.

Le CD ou clé USB (format JPEG, format MP4 ou format MP3) devra être glissé dans une enveloppe format A5 kraft reprenant les nom et prénom du candidat ainsi que l'intitulé du concours.

Ce dossier papier devra être adressé en :

Concours	Nombre de dossier	Si support numérique, nombre de CD ou clé USB
Enseignement privé	4	2
Enseignement public	3	2

Le jour de l'épreuve, un exemplaire du dossier papier et du support numérique est remis au candidat lors de l'interrogation.

Une feuille de notes personnelles au format A4 (plan de l'exposé par exemple) est autorisée pour les candidats au moment de l'épreuve.

Conformément aux instructions ministérielles, chaque candidat doit se munir du matériel (ordinateur portable) nécessaire au déroulement de l'épreuve. Le candidat est responsable de l'utilisation et de la bonne marche du matériel qu'il apporte. Les organisateurs du concours fournissent seulement l'accès à un branchement électrique usuel.